05

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260219-D202605-DE

COMMUNE DE TAULÉ

Le 19 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 12/02/2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 23 Votants

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles,

Les adjoints : GOARNISSON Aude, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan, LEMEUNIER Denis,

Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François,

Les conseillers : BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, HORELLOU Denis, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, RICHARD Hervé, CLECH Philippe, DANIELOU Céline, COCAIGN Christophe,

Absents excusés : COLMOU Jean-Remy donne pouvoir à BOZEC Marie-Claire, ROCHE Jean - Yves donne pouvoir à HORELLOU Denis, KERGUIDUFF Mireille donne pouvoir à CREACH Gilles, ARGOUARCH Michel donne pouvoir à GOARNISSON Aude, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis

Absents :

A été élu secrétaire de séance : BLONS Béatrice,

Le fournil – Sondages complémentaires

Vu le mail de Madame Audrey CONAN, opératrice à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne du 19 décembre 2025 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame CONAN de lancer des sondages complémentaires sur le chantier du fournil situé 8 Place de la Mairie et cadastré section AD numéro 111.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260219-D202605-DE

Monsieur Le Maire rappelle le résultat des sondages dont le résumé présenté par Madame CONAN est le suivant :

« Pollutions identifiées :
SOCOTEC est intervenu en octobre pour réaliser 4 sondages de sol à 2 m de profondeur (unique refus à 1,7 m sur S3).
Les investigations sur les sols mettent en évidence :

- *Des anomalies en arsenic dans les sols superficiels (seuls analysés), la concentration maximale est de 36,3 mg/kg MS pour une valeur de référence de 25 mg/kg pour des sols ordinaires*
- *Un impact en hydrocarbures à l'entrée de la pièce des cuves avec une concentration de 2 660 mg/kg entre 0 et 1 m. Cet impact est délimité en profondeur (68,5 mg/kg entre 1 et 2 m), il est probable que la dalle béton soit également impactée ;*
- *Des anomalies en hydrocarbures semi-volatils C10-C16 sur le premier mètre de tous les sondages.*

Les anomalies identifiées dans les sols en hydrocarbures et arsenic sont considérées incompatibles avec les usages futurs identifiés en l'absence de mesures de gestion.
Des terres (et localement probablement la dalle béton) impactées en hydrocarbures et non inertes ont été identifiées sur 1 échantillon, celles-ci devront être évacuées en ISDND ou biocentre.

Mesures de gestion :

- *la superficie non inerte est estimée à environ 75 m² sur 1 m de profondeur, le surcoût d'élimination des terres hors site est estimé entre 15 et 20 000 € HT (hors maitrise d'œuvre et terrassement).*
- *Concernant les anomalies en arsenic, il est recommandé (hors bâtiment et revêtement minéralisé), le recouvrement du site par au moins 30 cm de terres saines et inertes (possiblement dans le cadre de l'aménagement futur) et l'interdiction d'arbres fruitiers*
- *Si l'emprise des impacts s'avérait être plus importante, ces coûts pourraient être significativement plus élevés. Un diagnostic complémentaire (3 sondages, 1 piézair et prélèvement de béton) est donc recommandé. Ces investigations complémentaires sont estimées à 5 000 € HT »*

Madame CONAN demande si le Conseil Municipal souhaite que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne lance ces sondages complémentaires à hauteur de 5 000€ HT pour affiner les impacts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe de lancer ces sondages complémentaires à hauteur de 5 000€ HT sur le chantier du fournil
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces sondages complémentaires

Le Maire,
Gilles CREACH